



**Plan de déplacements  
d'établissement**  
Petit guide d'informations



Pour la planète et ta santé, chausse tes baskets et va à pieds  
Et le tramway c'est pour bientôt, en attendant fais du vélo !



## Sommaire

### LES MODES DE TRANSPORT ALTERNATIFS À LA VOITURE INDIVIDUELLE

LES TRANSPORTS — p. 3  
EN COMMUN

LE COVOITURAGE — p. 4

LES MODES ACTIFS — p. 4

LIMITER — p. 5  
LES DÉPLACEMENTS

### ET PLUS TRADITIONNELLEMENT, LA VOITURE...

POUR LES DÉPLACEMENTS — p. 5  
PROFESSIONNELS

LE STATIONNEMENT — p. 6

L'ÉCO CONDUITE — p. 7

## UN PLAN DE DÉPLACEMENTS D'ÉTABLISSEMENT À BREST MÉTROPOLE OCÉANE

Le Plan de Déplacements d'Etablissement est un ensemble de mesures visant à optimiser les déplacements liés au travail\* en favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle, tels que la marche à pied, le vélo, les transports en commun, le covoiturage, les véhicules propres...

*\*Les "déplacements liés au travail" comprennent les trajets domicile-travail (encore appelés déplacements pendulaires), les déplacements professionnels des collaborateurs, la mobilité des clients ou des partenaires.*

# LES MODES DE TRANSPORT ALTERNATIFS À LA VOITURE INDIVIDUELLE

## LES TRANSPORTS EN COMMUN

### ► Règles d'attribution des tickets de bus pour les déplacements professionnels

Pour les déplacements fréquents et réguliers, chaque agent peut faire une demande de titres de transport à son responsable de service qui dispose d'un budget de mission. Pour les déplacements occasionnels, chaque agent peut faire une demande de tickets de bus (après accord oral du chef de service pour le déplacement) auprès des Affaires Générales pour les services de la Ville de Brest et à l'accueil de l'Hôtel de communauté pour les services Brest métropole océane.

Pour les sites excentrés (bibliothèques, mairies de quartier, CTC/CTM/DEV...), les responsables peuvent se procurer des titres de transport auprès du service des Affaires Générales, pour l'ensemble de leur service.

### ► Prise en charge partielle (pour les déplacements domicile-travail)

Brest métropole océane prend en charge 50% du tarif des titres d'abonnement à un transport en commun (bus, train, car) ou à un service public de location de vélo pour les trajets domicile-travail des agents, et ce dans la limite d'un plafond mensuel correspondant à 50% de la somme des tarifs des abonnements annuels cumulés. La prise en charge est versée mensuellement à l'agent (remboursement via les bulletins de salaire, le mois suivant l'utilisation), sur présentation :

D'une demande initiale annuelle, à l'aide : du formulaire de demande de prise en charge (téléchargeable sur l'intranet, espace collaboratif PDE ou sur demande à la DRH au service Rémunérations) et de la photocopie de la carte d'abonnement.

Des justificatifs de transport (coupons ou tickets portant sur la période à prendre en charge) avant le 5 du mois suivant et qui devront porter les : nom, prénom et service du demandeur.

Ces documents seront à renvoyer par courrier interne à la DRH au service Rémunérations (Unité de Gestion et Proximité des Agents).

### ► Organisez vos déplacements avec Breizhgo : le site des transports collectifs en Bretagne

Le portail Internet [www.breizhgo.com](http://www.breizhgo.com) vous facilite le voyage dans toute la région, d'un réseau à l'autre, en vous proposant des correspondances adaptées grâce au calculateur d'itinéraire. Pour une information complète, ce site vous permet d'accéder aux services associés et vous tient informés des perturbations prévues.

Les autorités responsables des transports collectifs ont souhaité développer un système d'information multimodale à l'échelle régionale pour favoriser l'utilisation des transports collectifs, qui constitue un enjeu majeur pour un développement durable du territoire.

Pour plus d'informations sur le TER Bretagne et le réseau de car Penn ar Bed, rendez-vous donc sur ce site !

Le réseau de bus Bibus dispose également d'un site internet : [www.bibus.fr](http://www.bibus.fr).

## LE COVOITURAGE

**Le covoiturage consiste à partager un véhicule pour un même déplacement, permettant ainsi d'en diminuer son coût et son impact environnemental**

### ► Les Petites annonces

Un onglet "covoiturage" est désormais disponible dans la rubrique "Petites annonces" du portail Intranet. Les agents peuvent ainsi rechercher ou proposer du covoiturage en passant une annonce.

### ► L'espace collaboratif Plan de Déplacements d'Etablissement

L'espace collaboratif PDE, accessible à partir de la rubrique "Tous les espaces" sur le portail Intranet, "Pôle Ressources" - "Plan de Déplacements d'Etablissement", regroupe de nombreuses informations sur l'ensemble des modes de déplacement.

Dans la barre de lancement rapide de l'espace (la colonne de gauche), un calendrier permet de créer et consulter les annonces de covoiturage des agents de la collectivité et un formulaire d'inscription permet de préciser ses : nom, prénom, ville de domicile, lieu d'embauche et coordonnées, afin de s'organiser pour covoiturer.

### ► La centrale de covoiturage du Conseil général du Finistère

En Bretagne, chaque département propose une centrale de covoiturage sous la forme d'un site Internet permettant de mettre en relation les personnes souhaitant covoiturer. Le Finistère propose donc son site [www.covoiturage-finistere.fr](http://www.covoiturage-finistere.fr) pour rechercher un itinéraire ponctuel ou régulier, pour un déplacement personnel ou professionnel...



## LES MODES ACTIFS

### ► Le vélo (les espaces cyclables)

Approuvé en juin 2010, le nouveau schéma directeur vélo propose des évolutions en matière d'aménagements et de services.

- Les linéaires d'aménagements cyclables (pistes, bandes...) ainsi que les linéaires d'espaces partagés (zones 30 km/h, espaces de rencontre, zones piétonnes, ...) seront doublés dans les cinq ans.
- Des expérimentations sont déjà en cours : location de vélos (Vélocibus), mise en place de stationnements sécurisés collectifs...

### ► Les services qui disposent de vélos pour les déplacements professionnels

Des vélos électriques et traditionnels sont mis à disposition des agents pour leurs déplacements professionnels. Certains services en disposent déjà.

Pour profiter de cette offre, contactez le Parc autos.

### ► Vélocibus, le vélo en location longue durée

Vélocibus est un service de Brest métropole océane, écologique et économique, proposé par Bibus, pour ceux qui souhaitent vivre leur ville autrement. Pour 3, 6 ou 9 mois, vous louez un vélo et vous découvrez le plaisir de vivre votre ville en toute «oxygénation». Pour plus d'informations : [www.bibus.fr](http://www.bibus.fr) (onglet « L'offre Bibus » puis « Vélocibus »)

Le COS a négocié une réduction de 5% pour l'achat d'un vélo électrique chez Vélo'Zen 34 Quai du Commandant Malbert [www.velozen.com](http://www.velozen.com)

## ► La marche à pieds

### La santé vient en bougeant !

Bouger au moins 30 minutes par jour protège votre santé - Sortir le chien plus longtemps que d'habitude - Profiter d'un rayon de soleil pour jardiner - Faire une balade en famille - Accompagner les enfants à l'école à pieds - Prendre l'escalier plutôt que l'ascenseur - Aller acheter le pain à pieds ou à vélo plutôt qu'en voiture.

### Pédibus

Sorte d'autobus de ramassage scolaire pédestre, Pédibus est une solution simple et conviviale à même de rendre la vie quotidienne des écoliers plus agréable. Sa réussite implique la mobilisation des parents et de leurs enfants, des équipes enseignantes et des communes. La collectivité est ainsi déterminée à soutenir cette initiative à travers une démarche pratique, collective et quotidienne en faveur de la qualité de vie de tous les habitants.

## “Le saviez-vous ?”

L'ASMCB, Association Sportive Municipale et Communautaire de Brest, fédère de multiples activités sportives dont l'attractivité auprès des adhérents évolue dans le temps. Depuis la rentrée 2010, un nouveau planning et de nouvelles activités au centre ville à l'heure de midi sont proposés aux agents municipaux. Pour tout savoir : [www.asmc.fr](http://www.asmc.fr).

## ET POUR LIMITER LES DÉPLACEMENTS

### ► La visioconférence

Brest métropole océane dispose du matériel nécessaire pour réaliser des réunions ou échanges en visioconférences.

Contact : DSIT - Julien Ruiz - 3084

### ► La webconférence

La webconférence, vidéoconférence sur ordinateur avec une webcam est également possible. Contact : DSIT - Julien Ruiz - 3084

## ► Les conférences téléphoniques

Pour mettre en place une conférence téléphonique à 3 ou à 10, appelez l'assistance utilisateur au 5555 qui vous précisera la procédure à suivre.

## ET PLUS TRADITIONNELLEMENT, LA VOITURE... ...MAIS CHANGEONS LES TRADITIONS !

## POUR LES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

### ► Les véhicules de service ou en pool

Les agents dont le métier ou la fonction nécessite des déplacements fréquents au cours de la journée peuvent disposer de véhicule de service ou utiliser un véhicule en pool. La réservation d'une voiture en pool, peut se faire auprès des services gestionnaires : l'Hôtel de Ville (service des Affaires Générales), l'Hôtel de Communauté (Direction des Services Intérieurs) et le Parc autos, ou des services gérant eux-mêmes leurs véhicules en pool : la DRH ou la Direction des Déplacements par exemple.

### ► Les véhicules personnels Le remboursement des frais kilométriques.

Les agents qui se déplacent régulièrement dans le cadre de leur activité professionnelle peuvent s'adresser à la Direction des Ressources Humaines pour demander, après autorisation du responsable de service, un remboursement de frais kilométriques sur bulletin de salaire.

Contact : Rémunérations Absences  
Claudie Goavec (responsable UGPA) - 5731

## Les justificatifs à présenter

- Le formulaire de demande d'autorisation de déplacement avec véhicule personnel (disponible sur l'Intranet, espace collaboratif PDE), visé préalablement par le responsable de service
- Une copie de la carte grise
- L'état mensuel justifiant les motifs et kilométrages des déplacements

## Les conditions d'assurance

Les agents qui sont amenés à se servir de leur véhicule personnel pour se déplacer dans l'exercice de leurs fonctions sont couverts par un contrat auto-collaborateur géré par le service Juridique. *Contact : Division des Affaires Juridiques - 8551*

# LE STATIONNEMENT

## ► Le PIAF

Le PIAF est un horodateur personnel qui permet de payer son stationnement depuis son véhicule sans se déplacer, sans monnaie, ni carte. Ce petit boîtier simple d'utilisation se place donc sur le pare-brise à l'intérieur du véhicule comme un ticket. Avec l'arrivée des nouveaux boîtiers «PIAF 2», chaque service pourra disposer désormais d'un compte sur le site [www.monpiaf.fr](http://www.monpiaf.fr), ainsi que d'un identifiant et mot de passe pour y accéder, afin de pouvoir recharger l'appareil. Chaque direction reste libre de choisir un rechargement par les usagers ou par un (ou plusieurs) gestionnaire(s).

*Contact : Béatrice Dagorn - 5437*



## ► Les tickets de stationnement

Si un agent bénéficie de remboursement de frais kilométriques, il doit joindre son ticket de stationnement à son état mensuel pour se le faire rembourser.

En cas de stationnement payant occasionnel le remboursement se fait à la régie des Affaires Générales (Hôtel de Ville – 4ème étage) sur présentation du ticket de stationnement.

## ► L'accès aux garages

Les places sont attribuées principalement aux personnes disposant d'un véhicule de service et dont le métier ou la fonction nécessite des déplacements fréquents au cours de la journée.

Cas particulier pour les personnes à mobilité réduite :

- voir auprès du service Gestion immobilière et maintenance à la Direction des Services Intérieurs pour l'Hôtel de Communauté. *Contact : Direction des Services Intérieurs Annie Le Pors - 5104*

- des places de parking sont accessibles près de l'Hôtel de Ville (sur le trottoir côté rue de Glasgow).

## ► L'accès aux parkings

Pour obtenir des tickets de sortie, pris en charge par la collectivité, des parkings Liberté et Coat Ar Gueven, il faut en faire la demande auprès de l'accueil de Brest métropole océane ou du cabinet du Maire pour les services de la Ville de Brest.

Les : nom, prénom, service et motif du déplacement (réunion, formation ou entretien) de l'agent sont à présenter comme justificatif.



## L'ECO-CONDUITE

### ► Vous avez dit éco-conduite ?

Adopter l'éco-conduite, c'est modifier nos comportements de conduite et certaines de nos habitudes afin de :

- Limiter l'impact de notre véhicule sur l'environnement
- Réaliser de véritables économies
- Agir en faveur de la sécurité routière

### ► Comment devenir éco-conducteur ?

• Anticiper pour moins consommer  
Tenez-vous à une distance respectable de la voiture qui vous précède, et regardez au loin pour anticiper les changements de circulation.

- Rouler avec un rapport adapté

Pour économiser du carburant, le moteur doit tourner dans sa plage de fonctionnement optimale. Il faut donc changer de vitesse vers 2000 tours/minute pour un moteur diesel, et vers 2500 tours/minute pour un moteur essence.

- Rouler à un rythme réduit avec une voiture froide. Une voiture consomme environ 10 à 15 fois plus de carburant lors du premier kilomètre à froid qu'à chaud.
- Couper le moteur en cas d'arrêt prolongé. L'arrêt-redémarrage d'un véhicule consomme moins de carburant que de laisser tourner le moteur au ralenti plus d'une minute.

• Ne pas rouler au point mort  
Contrairement à une idée reçue, conduire au point mort ne fait pas économiser de carburant !

- Entretien sa voiture

Un filtre à air encrassé consomme 3% de plus et un moteur mal entretenu d'avantage. Les pneus « basse consommation » qui permettent également de faire jusqu'à 5% d'économies.

- Utiliser les équipements électriques avec parcimonie. Les appareils électriques des véhicules ont besoin d'utiliser la batterie pour fonctionner. Cette batterie doit elle-même être rechargée par le moteur, augmentant d'autant la consommation de carburant.

- Surveiller la pression des pneus

Rouler avec des pneus sous-gonflés peut entraîner jusqu'à 8% de surconsommation.

Eviter les surcharges inutiles

Un véhicule chargé, en particulier sur le toit, présente une résistance à l'air plus importante, ce qui augmente sa consommation (jusqu'à 10% pour une galerie de toit).

(source : Novélia, courtier en assurances, filiale du groupe Crédit Mutuel ARKEA)

### ► La formation pour modifier les comportements

L'entretien d'évaluation est le point d'entrée le plus pertinent pour exprimer ses besoins en formation, y compris dans le cadre du DIF. Le plan de formation est élaboré pour 3 ans mais il est possible de le réactualiser en fin de chaque année.

Vous pouvez donc modifier vos habitudes au volant en apprenant à conduire de façon plus écologique. Le service Formation examinera les demandes transmises par l'intermédiaire des responsables. La priorité sera néanmoins donnée aux agents dont le métier nécessite des déplacements : les chauffeurs de bennes à ordures par exemple.



## Contacts

Nicole Quéré

nicole.quere@brest-metropole-oceane.fr

02.98.33.57.37 – 06.80.36.34.74

Pauline Le Jeune

pauline.le-jeune@brest-metropole-oceane.fr

02.98.33.57.70

**Sur l'intranet :**  
**ajoutez à vos favoris**  
**l'espace collaboratif**  
**Plan de Déplacements**  
**d'Etablissement**